



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2019

1° Approbation des comptes administratifs 2018:

Monsieur le maire présente au conseil le compte administratif 2018 de la commune.

En section de fonctionnement, l'excédent dégagé est de 477 052,16 €.

En section d'investissement, l'excédent dégagé est de 2 470 003,80 € en raison, essentiellement, de l'emprunt souscrit pour le financement de la construction de la nouvelle école.

Monsieur le maire se retire et, à l'unanimité, le conseil approuve le compte administratif 2018 de la commune et décide l'affectation intégrale de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement du budget 2019.

2° Vote des taux des impôts locaux pour 2019:

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil décide de maintenir en 2019 les taux de 2018 comme suit, soit 2 années sans augmentation:

- taxe d'habitation: 11,10 %,
- taxe sur le foncier bâti: 11,10 %,
- taxe sur le foncier non bâti: 47,76 %.

A l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

3° Vote du budget primitif 2019:

Monsieur le maire présente le projet de budget établi pour 2019.

En section de fonctionnement, ce projet de budget s'équilibre à 1 488 625 € avec un excédent prévisionnel dégagé de 356 310 €.

Cet excédent, cumulé à celui de 2018 de 477 052,16 € précédemment affecté, ainsi que la vente de biens communaux permettront de limiter très fortement l'emprunt nécessaire au financement de la construction de la nouvelle école.

Le conseil approuve ce budget prévisionnel à l'unanimité.

4° Vente de terrains communaux à Champ d'Amont:

Monsieur le maire informe le conseil que la vente des terrains communaux situés à Champ d'Amont approuvée en juin 2016 n'a pas été finalisée et qu'un autre promoteur s'est positionné pour l'aménagement du secteur.

Sur sa proposition, le conseil annule sa délibération précédente et approuve la vente de ces terrains à ce nouvel agent immobilier.

5° Vente d'un local commercial communal:

Monsieur le maire expose au conseil que le locataire actuel de l'ancien local de la Poste à la résidence des Fontaines lui a fait part de son intérêt pour l'acquisition de l'intégralité de ce local.

Le conseil donne son accord, charge le maire d'effectuer les démarches pour cette vente et l'autorise à signer l'acte notarié.

6° Avis sur le projet de révision du SCoT du Chablais:

Pour faire suite à l'avis favorable émis lors de la séance de mars dernier sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais porté par le SIAC, et après en avoir débattu, le conseil approuve l'idée d'ajouter un courrier à la délibération afin d'attirer l'attention des autorités décisionnaires sur les points stratégiques liés à la commune qu'il convient de mettre en exergue.

7° Indemnités de gardiennage des églises communales:

Sur proposition du maire, le conseil accepte de verser à Monsieur le Curé de la paroisse, l'indemnité maximale autorisée pour le gardiennage des églises communales en 2019

8° Vente de terrains communaux à la Barlière:

Monsieur le maire présente le document d'arpentage établi par un géomètre suite au déclassement du chemin rural des Grandes Teppes consécutif à l'enquête publique qui s'est tenue en juin 2018 et propose de céder à Thonon Agglomération quatre parcelles dudit chemin.

Le conseil approuve cette vente et autorise le maire à signer l'acte notarié.